



PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF
TENUE LE 22 OCTOBRE 2022
À QUÉBEC

Étaient présents : Kévin Roy
 Mélanie Laviolette
 Benoit Champagne
 Annie Goudreau
 Anne-Marie Martel
 Jacinthe Malo
 Mélicca Grenon

Corinne Payne, directrice générale
Stéphanie Rochon, directrice des communications et des affaires publiques
Emmanuella Blé, secrétaire générale

Absence : Christian Heppell

Le 22 octobre 2022, à 8h35

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance sous la présidence de Kévin Roy.

La directrice générale enregistre les présences. Le quorum ayant été constaté, la séance est déclarée légalement constituée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal

3.1. Du 11 septembre 2022

4. Instances corporatives

4.1. Adoption du plan préliminaire pour les instances 2022-2023

4.2. Ordre du jour du Conseil général du 18-19 novembre 2022

4.3. Suivi concernant la planification stratégique

4.4. Adoption des révisions aux politiques

5. Rapport du Président

6. Rapport du Trésorier

6.1. États financiers au 30 juin et 30 septembre 2022

7. Rapport de la représentante aux affaires anglophones – reporté

8. Rapport de la direction générale

- 8.1. Ressources humaines
 - 8.1.1. CNESST
- 8.2. Ressources financières
 - 8.2.1. Financement FCPQ
 - 8.2.2. Comité de travail – Fiducie
 - 8.2.3. Résolution Desjardins
- 8.3. Ressources informationnelles
 - 8.3.1. Politique interne COVID-19
 - 8.3.2. Nouvelles dispositions concernant la protection des renseignements personnels – *Loi 25*
 - 8.3.3. Mise à jour – Comité d'éthique et de déontologie
- 8.4. Ressources matérielles

9. Axe Leadership de la Fédération

- 9.1. Indicateurs
 - 9.1.1. Mise à jour de la liste des CP et des délégués
- 9.2. Points pour discussion
 - 9.2.1. Comités de parents non-membres de la Fédération
- 9.3. Points pour décision

10. Axe Mobilisation des membres

- 10.1. Indicateurs
 - 10.1.1. Reconnaissance 2021-2022
- 10.2. Points pour discussion
 - 10.2.1. Mise à jour – capsules
 - 10.2.2. Mise à jour – agents de liaison
 - 10.2.3. Journée de mobilisation
- 10.3. Points pour décision

11. Axe Services aux membres

- 11.1. Indicateurs
 - 11.1.1. Registre du service-conseils du 1^{er} avril au 30 septembre 2022
 - 11.1.2. Registre des formations du 1^{er} avril au 30 septembre 2022
- 11.2. Points pour discussion
- 11.3. Points pour décision

12. Axe Porter la voix des parents

- 12.1. Indicateurs
 - 12.1.1. Registre des demandes médias du 1^{er} avril au 30 septembre 2022
- 12.2. Points pour discussion
 - 12.2.1. Mise à jour sur le Blogue
 - 12.2.2. Suivi sur les projets de recherche
- 12.3. Points pour décision

13. Varia

14. Prochaine Rencontre

15. Levée de la séance

RÉSOLUTION #2210 — CE — 1904

Il est proposé par Mélanie Laviolette
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les changements suivants :
Ajouter un point « 8.1.1. CNESST » à l'ordre du jour ;
Ajouter un point « 8.2.3. Résolution Desjardins » à l'ordre du jour.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1. Du 11 septembre 2022

Dépôt et présentation du procès-verbal du 11 septembre 2022 (ANNEXE I).

RÉSOLUTION #2210 — CE — 1905

Il est proposé par Anne-Marie Martel.
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal du 11 septembre 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

4. INSTANCES CORPORATIVES

4.1. Adoption du plan préliminaire pour les instances 2022-2023

La directrice générale présente le plan préliminaire pour les instances.

4.2. Ordre du jour du Conseil général du 18-19 novembre 2022

La directrice générale présente le projet d'ordre du jour du Conseil général aux membres.

RÉSOLUTION #2210 — CE — 1906

Il est proposé par Mélissa Grenon.
Et résolu à l'unanimité

QUE le projet d'ordre du jour du Conseil général du 18-19 novembre 2022 soit adopté.

ADOPTÉ

4.3. Suivi concernant la planification stratégique

La directrice générale présente les dernières mises à jour sur la planification stratégique aux membres du Comité.

4.4. Adoption des révisions aux politiques

La secrétaire générale dépose et présente les politiques de communications, d'approvisionnement en biens et services, du domaine des services-conseils et de remboursement des dépenses de fonction révisées.

À la suite des discussions;

RÉSOLUTION #2210 — CE — 1907

Il est proposé par Benoit Champagne.
Et résolu à l'unanimité

QUE la politique des communications soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION #2210 — CE — 1908

Il est proposé par Annie Goudreau.
Et résolu à l'unanimité

QUE la politique d'approvisionnement en biens et services soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉ

Des changements sont à apporter aux politiques du domaine des services-conseils et de remboursement des dépenses présentées. Il est donc entendu que la secrétaire générale transmettra ces deux politiques avec les changements discutés aux membres du Comité pour leurs adoptions par courriel. La décision du Comité exécutif sera entérinée lors d'une prochaine séance.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le président présente son rapport aux membres du Comité.

6. RAPPORT DU TRÉSORIER

6.1. États financiers au 30 juin 2022 et 30 septembre 2022

Le trésorier présente les états financiers au 30 juin 2022 ainsi que ceux au 30 septembre 2022.

À la suite de cette présentation, la directrice générale confirme que, conformément à ses obligations et responsabilités reliées à ses fonctions de directrice générale de la Fédération des comités de parents du Québec, toutes les mesures à sa disposition ont été prises afin d'assurer l'exactitude des données financières produites au 31 mars 2022 ainsi que le respect des obligations légales y étant reliées.

7. RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE AUX AFFAIRES ANGLOPHONES – REPORTÉ

8. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

8.1. Ressources humaines

Huis clos

RÉSOLUTION #2210 — CE — 1909

Il est proposé par Annie Goudreau
Et résolu à l'unanimité

QUE le comité exécutif siège en huis clos.

ADOPTÉ

Fin du huis clos

RÉSOLUTION #2210 — CE — 1910

Il est proposé par Mélanie Laviolette
Et résolu à l'unanimité

DE mettre fin au huis clos et de siéger en assemblée délibérante.

ADOPTÉ

8.1.1. CNESST

Jacinthe Malo indique aux membres que de récentes mesures législatives (*Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*) ont élargi l'application de la *Loi sur la santé et sécurité du travail* (LSST) aux travailleuses et travailleurs dans le cadre du télétravail. Elle souhaite s'assurer que la FCPQ, comme employeur, a mis en place les moyens nécessaires pour vérifier que les lieux de télétravail de ses employés sont sécuritaires.

Le président et la secrétaire générale, qui siègent sur le sous-comité – Politique de télétravail, confirment que la politique en cours d'élaboration prévoit des moyens visant à permettre à la FCPQ d'effectuer les vérifications nécessaires et de s'acquitter de ses obligations.

8.2. Ressources financières

8.2.1. Financement FCPQ

La directrice générale informe les membres du Comité exécutif de l'avancement en vue de la renégociation du financement.

8.2.2. Comité de travail – Fiducie

RÉSOLUTION #2210 — CE — 1911

Il est proposé par Anne-Marie Martel
Et résolu à l'unanimité

DE former un Comité de travail – Fiducie constitué de Kévin Roy, Benoit Champagne et Mélanie Laviolette en vue d'encadrer les dispositions de l'acte de fiducie destiné à conserver les gains générés par la vente du bâtiment de la FCPQ.

ADOPTÉ

8.2.3. Résolution Desjardins

RÉSOLUTION #2210 — CE — 1912

- CONSIDÉRANT QUE Me Jean-François Rioux, ex-secrétaire général, est encore titulaire d'une carte de crédit VISA DESJARDINS sur le compte de la FCPQ;
- CONSIDÉRANT QUE VISA Desjardins exige une résolution spécifique du Comité exécutif en vue de clôturer la carte de Me Rioux;
- CONSIDÉRANT QUE la Politique d'approvisionnement en biens et services de la FCPQ autorise la direction générale à effectuer des dépenses de 10 000\$ et moins sans nécessité d'approbation du Comité exécutif;
- CONSIDÉRANT QU' en vertu de cette Politique, toute dépense de plus de 10 000\$ doit être autorisée par le Comité exécutif de la FCPQ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mélanie Laviolette

- 1. que la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);*
- 2. que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;*
- 3. que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;*
- 4. que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et*

qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

5. que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

Nom des déléguées (personnes autorisées à gérer le compte) : Corinne Payne, directrice générale de la FCPQ;

6. que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉ sur division

Jacinthe Malo demande le vote sur la proposition de Mélanie Laviolette.

Pour : 6

Contre : 1

Jacinthe Malo est contre la proposition.

8.3. Ressources informationnelles

8.3.1. Politique interne COVID-19

La secrétaire générale présente la Politique relative au Coronavirus (COVID-19) visant à prévenir les risques les risques de propagation et de contamination au sein des bureaux de la FCPQ. Elle explique que la Politique s'adresse aux employés de la FCPQ et fait partie du plan de santé et sécurité du travail qui est en cours d'élaboration.

8.3.2. Nouvelles dispositions concernant la protection des renseignements personnels – Loi 25

La secrétaire générale informe les membres du Comité exécutif du nouveau cadre législatif en matière de protection des renseignements personnels, la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25)*. Cette loi s'adresse aux organismes publics et aux entreprises privées qui collectent, détiennent, utilisent ou conservent des renseignements personnels de citoyens au Québec. La *Loi* crée de nouvelles responsabilités pour les entreprises privées, telles que les organismes à but non-lucratif comme la FCPQ, lesquelles entreront en vigueur par palier à compter du 22 septembre 2022. Entre autres choses, la *Loi* prévoit que la personne ayant la plus haute autorité au sein d'une entreprise privée exerce la fonction de responsable de la protection des renseignements personnels. Toutefois, celle-ci peut déléguer cette fonction par écrit, en tout ou en partie, à toute personne.

RÉSOLUTION #2210 — CE — 1913

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles mesures en matière de protection des renseignements personnels sont mises en place par la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25)*;

CONSIDÉRANT QUE la personne ayant la plus haute autorité au sein de la FCPQ est responsable de la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE le président de la FCPQ, Kévin Roy, est la personne ayant la plus haute autorité au sein de la FCPQ;

Il est proposé par Kévin Roy
Et résolu à l'unanimité

DE déléguer au secrétariat général la fonction de responsable de la protection des renseignements personnels conformément aux dispositions de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25)*.

ADOPTÉ

8.3.3. Mise à jour – Comité d'éthique et de déontologie

La secrétaire générale informe les membres du Comité exécutif de l'évolution des travaux du comité de travail sur la révision du Code d'éthique et de déontologie.

8.4. Ressources matérielles (CE POINT EST TRAITÉ APRÈS LE POINT 8.2.2.)

La directrice générale présente son rapport aux membres du Comité.

9. AXE LEADERSHIP DE LA FÉDÉRATION

9.1. Indicateurs

9.1.1. Mise à jour de la liste des CP et des délégués

La directrice générale présente la liste à ce jour des comités de parents et des délégués au Conseil général de la FCPQ.

9.2. Points pour discussion

9.2.1. Comités de parents non-membres de la Fédération

La directrice des communications et des affaires publiques explique son plan en lien avec l'objectif 3 de la Planification stratégique : Rallier le plus de comités de parents à notre mission et vision afin d'être encore plus inclusif et d'avoir une voix plus forte.

Elle informe le Comité exécutif qu'une lettre sera envoyée aux comités de parents non-membres de la FCPQ les invitant à redevenir membres. Une lettre sera également envoyée aux comités de parents membres de la FCPQ et aux comités de parents anglophones et à statut particulier.

9.3. Points pour décision

Aucun point n'est soulevé.

10. AXE MOBILISATION DES MEMBRES

10.1. Indicateurs

10.1.1. Reconnaissance 2021-2022

La directrice générale présente le sommaire des distinctions Reconnaissance.

10.2. Points pour discussion

10.2.1. Mise à jour – capsules

La secrétaire générale fait une mise à jour sur les capsules-vidéo informatives du service-conseils.

10.2.2. Mise à jour – agents de liaison

La directrice générale fait une mise à jour sur les agents de liaison.

10.2.3. Journée de mobilisation

La directrice générale fait le point de la situation et informe les membres du Comité exécutif de l'avancement des travaux du comité d'organisation. Elle informe notamment de la préparation d'un échéancier.

10.3. Points pour décision

Aucun point n'est soulevé.

11. AXE SERVICES AUX MEMBRES

11.1. Indicateurs

11.1.1. Registre du service-conseils du 1^{er} avril au 30 septembre 2022

La secrétaire générale présente le registre du service-conseils pour la période allant du 1^{er} avril au 30 septembre 2022.

11.1.2. Registre des formations du 1^{er} avril au 30 septembre 2022

La directrice générale présente le registre des formations pour la période allant du 1^{er} avril au 30 septembre 2022.

11.2. Points pour discussion

Aucun point n'est soulevé.

11.3. Points pour décision

Aucun point n'est soulevé.

12. AXE PORTER LA VOIX DES PARENTS

12.1. Indicateurs

12.1.1. Registre des demandes média du 1^{er} avril au 30 septembre 2022

La directrice des communications présente le registre des demandes média pour la période allant du 1^{er} avril au 30 septembre 2022.

12.2. Points pour discussion

12.2.2. Mise à jour sur le Blogue

La directrice des communications fait le point sur le Blogue et informe les membres des différentes demandes de partenariat.

12.2.3. Suivi sur les projets de recherche

La directrice des communications fait un retour aux membres de l'exécutif sur le projet de recherche sur la communication et la qualité de la relation entre le personnel enseignant et le parent au primaire, ainsi que le projet de mobilisation des connaissances pour les résultats de l'étude sur les besoins des parents dans l'accompagnement scolaire de leur enfant au primaire de Catherine Ratelle.

Elle demande aux membres de l'exécutif leurs idées en lien avec les projets de recherche.

12.3. Point pour décision

Aucun point n'est soulevé.

13. VARIA

Aucun point n'est soulevé.

14. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du Comité exécutif aura lieu le 18 novembre 2022, à 18h, au Manoir du Lac Delage.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé et aucun autre point étant soulevé;

RÉSOLUTION #2210 — CE — 1914

Il est proposé par Mélanie Laviolette
Et résolu à l'unanimité

DE lever la séance. Il est 16h18.

ADOPTÉ



Kévin Roy, président



Corinne Payne, directrice générale

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I Procès-verbal de la séance du 11 septembre 2022